

Extrait d'acte de naissance

École de la 2e chance (E2C)

Mis à jour le 13 mai 2015 par « direction de l'information légale et administrative »

L'école de la 2^e chance accueille tout jeune ayant connu une scolarité très difficile afin de retenter avec lui une acquisition des savoirs fondamentaux (lecture, écriture...). Elle permet également d'assurer son insertion professionnelle et sociale.

De quoi s'agit-il ?

L'école de la 2^e chance délivre un enseignement de base dans le cadre d'un parcours de formation personnalisé en tenant compte des problèmes personnels du jeune.

Elle offre également un accompagnement dans un projet global d'accès à l'autonomie et d'entrée dans la vie active.

La pédagogie suivie répond à la [charte des écoles de la 2e chance](#) (particuliers).

Le jeune est pleinement impliqué dans la conception de son parcours de formation et participe largement à l'élaboration du projet d'insertion sociale et professionnelle qui y est associé.

Qui est concerné ?

L'école de la 2^e chance s'adresse à tout jeune :

- âgé de 16 à 25 ans,
- et qui se trouve sans diplôme ni qualification professionnelle.

Comment s'inscrire ?

L'inscription se fait tout au long de l'année.

Il faut choisir une école parmi celles du réseau labellisé des écoles de la 2e chance (particuliers), puis la contacter par téléphone, courriel ou courrier postal pour demander un entretien.

Si l'entretien est positif, l'inscription est réalisée.

Le parcours de formation se déroule dans les locaux de l'école de la 2^e chance et sur les sites des entreprises partenaires.

Il n'y pas d'internat.

Image not found

A noter
http://www.mairie-nargis.com/sites/all/modules/custom/ads_servicepublic/img/note.jpg

À noter : l'inscription peut aussi être réalisée par l'intermédiaire d'une mission locale (particuliers).

Déroulement du parcours de formation

Le parcours de formation combine :

- l'acquisition (ou mise à niveau) du socle de compétences de base (s'exprimer en français, lire, compter, raisonner et utiliser l'outil informatique),
- l'acquisition de compétences sociales permettant l'insertion dans de bonnes conditions dans la vie professionnelle mais aussi citoyenne,
- la formation organisée par et dans les entreprises, sous forme de stages de détermination, de développement ou de validation d'un projet professionnel individuel.

Coût

Les enseignements sont gratuits.

Image not found

A savoir
http://www.mairie-nargis.com/sites/all/modules/custom/ads_servicepublic/img/savoir.jpg

À savoir : les problèmes de transport, hébergement, restauration doivent être évoqués lors de l'inscription afin que l'école puisse aider le jeune en sollicitant ses partenaires (par exemple : mission locale).

Durée

Ce parcours de formation dure au maximum 4 ans.

Fin du parcours de formation

À l'issue du parcours, le jeune reçoit une attestation de compétences acquises et peut se voir proposer :

- un contrat d'aide à l'insertion (particuliers) ou un contrat d'apprentissage (particuliers),
- ou une formation qualifiante.

Pour en savoir plus

- Charte des principes fondamentaux du réseau des écoles de la 2e chance - 382.2 KB - Information pratique - Association Réseau des E2C en France

Voir aussi...

- Formation des jeunes : établissement public d'insertion de la Défense (EPIDE) (particuliers)
- Formation des jeunes : dispositif d'initiation aux métiers en alternance (Dima) (particuliers)
- Garantie jeunes (particuliers)

Où s'adresser ?

Références

- Code de l'éducation : article L214-14 - Fonctionnement des écoles de la 2e chance
- Code de l'éducation : articles D214-9 à D214-12 - Durée du parcours de formation



**Mairie
de Nargis**

*1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr*

Source URL: <http://www.mairie-nargis.com/vie-pratique/demarches-administratives/extrait-dacte-de-naissance?publication=F2039>